

Délibération n° 2022-115

**OBJET : RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE COMMUNAUTAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE ET DE L'ÉTAT (DSIL) POUR L'ACQUISITION D'UN OUTIL D'ÉVALUATION**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	18
Présents et représentés	:	23
Votants	:	23

Le mercredi 13 avril 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 7 avril 2022, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

Délibération n° 2022-115

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Monsieur Jean-François VIGIER	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur Christian LARDIERE	a donné pouvoir à	Madame Isabelle KLJAJIC
Monsieur Nicolas SAMSOEN	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur David ROS	a donné pouvoir à	Madame Rafika REZGUI
Monsieur Bernard GLEIZE	a donné pouvoir à	Monsieur Michel SENOT

**DELEGUES ABSENTS**

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET    Commune de Saint-Aubin

**DELEGUES ABSENTS EXCUSES**

Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau

**Secrétaire de séance : François Guy TREBULLE**

**OBJET : RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE COMMUNAUTAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET DE L'ÉTAT (DSIL) POUR L'ACQUISITION D'UN OUTIL D'ÉVALUATION**

Le Bureau Communautaire,  
sur rapport de Monsieur Olivier THOMAS.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-1,

VU le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,

VU l'instruction du 7 janvier 2022 relative à la composition et aux règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2022,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU la délibération n°2018-199 du Conseil communautaire du 27 juin 2018 portant approbation du schéma directeur des circulations douces et de son programme triennal d'investissement 2018-2020,

VU la délibération n°2021-084 du Conseil communautaire du 31 mars 2021 portant approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour la révision du schéma directeur intercommunal des circulations douces et des plans vélos communaux,

VU la délibération n°2022-8 du Bureau communautaire du 5 janvier 2022 relative au marché n°21-17 lié à la révision du schéma directeur cyclable communautaire et à l'actualisation ou l'élaboration des plans vélos communaux - 21 lots,

CONSIDÉRANT l'engagement partagé du territoire de l'agglomération de faire émerger une politique cyclable ambitieuse, pour améliorer le cadre de vie, favoriser le report modal, réduire les nuisances sonores et la pollution,

CONSIDÉRANT le plan vélo comme un outil de planification de la politique cyclable et de programmation des investissements déclinés dans un plan d'actions triennal,

CONSIDÉRANT l'engagement de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et des 20 communes du territoire à faire émerger une politique cyclable cohérente et coordonnée au travers du groupement de commandes en cours,

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres ouvert engagée le 16 juillet 2021 relative à la révision du schéma directeur cyclable communautaire et à l'actualisation ou l'élaboration des plans vélos communaux - 21 lots,

CONSIDÉRANT la décision de la commission d'appel d'offres pour l'attribution du lot 1 (Communauté d'agglomération Paris-Saclay) en date du 29 novembre 2021,

CONSIDÉRANT le dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022,

CONSIDÉRANT le dispositif de soutien de la région Île-de-France aux projets cyclables,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission n°8 « Mobilités, Vélo, Voirie, Agriculture, Bâtiment, Patrimoine » en date du 9 mars 2022,

Délibération n° 2022-115


APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. SOLLICITE une subvention auprès de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 et une subvention auprès de la région Île-de-France, au titre du soutien régional aux projets cyclables, au taux maximal, pour l'opération suivante :
  - acquisition d'un outil de suivi de la politique cyclable dans le cadre de la révision du schéma directeur cyclable communautaire.
2. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention, y compris les éventuels avenants.
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022, fonction, chapitre et articles nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 13 avril 2022

Extrait conforme à l'original

Le Président,  
Maire de Palaiseau  
*G. Lasteyrrie*  
Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (23 VOIX)

23 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Jean-Pierre MEUR , M. Christian LARDIERE , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220413 - 1mc 140302 - DE  
Date AR Préfecture : 20/04/2022

- Affichée / Publiée le : **19 AVR. 2022**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)